



UNODC

Office des Nations Unies
contre la drogue et le crime



Section de la justice

Prévention du crime et
réforme de la justice pénale

Des systèmes de justice pénale efficaces et équitables, clef de voûte de l'état de droit

L'état de droit est un principe de gouvernance en vertu duquel l'ensemble des individus, des institutions et des entités publiques et privées, y compris l'État lui-même, ont à répondre de l'observation de lois promulguées publiquement, appliquées de façon identique pour tous et administrées de manière indépendante, et compatible avec les règles et normes internationales en matière de droits de l'homme.

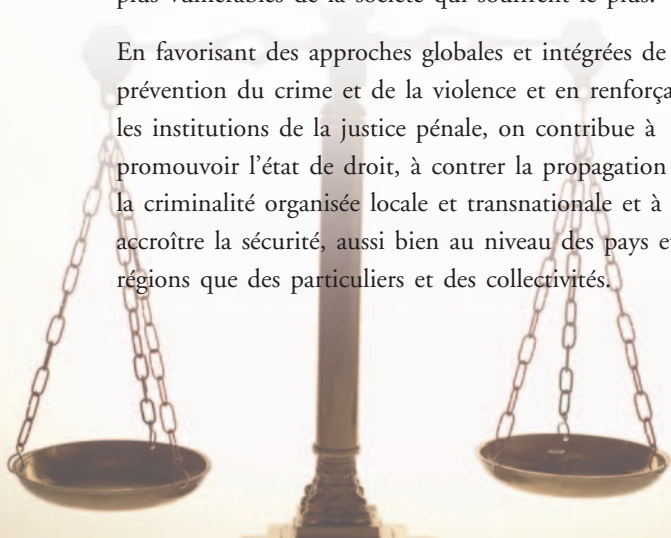
L'état de droit implique l'adoption de mesures propres à assurer le respect de principes tels que l'égalité devant la loi, la responsabilité au regard de la loi et l'équité dans l'application de la loi. Un système de justice pénale faible ne peut garantir efficacement l'application de ces principes. Il aura plutôt tendance à laisser prédominer la criminalité et la violence, à encourager la corruption, à entraver le développement social et économique et à contribuer à l'instabilité politique. Et lorsque règnent l'instabilité et l'état de non-droit, ce sont les groupes les plus vulnérables de la société qui souffrent le plus.

En favorisant des approches globales et intégrées de la prévention du crime et de la violence et en renforçant les institutions de la justice pénale, on contribue à promouvoir l'état de droit, à contrer la propagation de la criminalité organisée locale et transnationale et à accroître la sécurité, aussi bien au niveau des pays et des régions que des particuliers et des collectivités.

Des systèmes de justice pénale plus accessibles, plus responsables et plus efficaces

Pour être efficace, équitable et humain, un système de justice pénale doit reposer sur la détermination à défendre les droits de l'homme dans l'administration de la justice et dans les activités de prévention et de lutte contre la criminalité. Il existe actuellement plus de 50 règles et normes visant la prévention du crime, la justice pénale et la protection des victimes. Ces instruments orientent les travaux que mène la Section de la justice de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) pour promouvoir une action efficace de renforcement des interventions nationales en matière de prévention du crime et de justice pénale et pour répondre aux besoins de la communauté internationale face à la criminalité tant nationale que transnationale.

La Section de la justice aide les États, en particulier les pays en développement et les pays sortant d'un conflit ou ceux dont l'économie est en transition, à élaborer des stratégies pour prévenir la criminalité, enquêter sur les infractions et poursuivre les délinquants. Nous renforçons les capacités des systèmes de justice pour leur permettre de fonctionner plus efficacement, conformément au principe de l'état de droit, en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables. La Section de la justice a principalement pour tâches d'apporter une aide aux victimes et aux témoins d'infractions, d'améliorer l'accès à la justice (y compris l'accès à l'aide judiciaire), de promouvoir la justice réparatrice, de prévenir la violence sexiste, de promouvoir la justice pour enfants et d'appuyer la réforme du système pénitentiaire et les alternatives à l'incarcération. Nous encourageons également l'application de normes de conduite professionnelle par les praticiens de la justice pénale, notamment les fonctionnaires de police, les procureurs et les juges, et nous aidons les États à améliorer la gestion des affaires relevant de la justice pénale ainsi que les mécanismes de surveillance et de contrôle.



Exemples de résultats



Formation qualifiante et possibilités d'emplois offertes à de jeunes défavorisés au Honduras

En Amérique latine et dans les Caraïbes, les taux de délinquance juvénile et de victimisation des jeunes sont élevés. Différents facteurs en sont la cause, notamment l'insuffisance de possibilités de formation et d'emploi pour les jeunes qui sont défavorisés sur le plan socioéconomique. L'UNODC, l'Institut national de formation professionnelle (INFOP) et l'Institut hondurien de prévention et de traitement de l'alcoolisme, de la toxicomanie et de la pharmacodépendance (IHADFA) appuient, depuis 2004, des stratégies visant à réinsérer de jeunes chômeurs honduriens sur le marché du travail. Âgés de 16 à 23 ans, ces jeunes, qui ont abandonné leurs études, n'ont pas de formation professionnelle, ce qui leur fait courir le risque d'être à terme impliqués dans des activités criminelles. Plus d'une centaine de jeunes de Tegucigalpa ont bénéficié d'une formation professionnelle qualifiante et reçu une aide pour trouver un emploi. Ces activités de formation sont actuellement étendues à la municipalité de San Pedro Sula.



Prévention de la violence dans la famille au Viet Nam Au Viet Nam, comme dans de nombreux autres pays, la violence dans la famille est généralement considérée comme une question privée et non comme une infraction. Et pourtant, de nombreuses femmes sont victimes de graves préjudices commis par leur partenaire ou leur ancien partenaire. L'UNODC s'applique à sensibiliser les esprits à la violence dans la famille et à promouvoir un changement de comportement parmi les agents des services de détection et de répression et le public en général. En coopération avec le Ministère de la justice et en association avec le Ministère de la sécurité publique, nous nous sommes employés à former des agents des services de détection et de répression nationaux et provinciaux de manière à prévenir les actes de violence dans la famille et à y faire face de façon plus efficace et avec davantage de tact. Nous avons également aidé le Ministère de la justice à examiner diverses formes de peines applicables en cas de violence dans la famille et nous évaluons actuellement la qualité des services de justice pénale mis à la disposition des victimes de ce type de violence. Pour mieux sensibiliser le public à ces questions, l'UNODC a produit une série télévisée en 10 épisodes, *Breaking the Silence* (Briser le silence), qui montre les conséquences de la violence dans la famille.



Promotion de la réforme pénitentiaire et réinsertion des détenus dans le territoire palestinien occupé

Dans le territoire palestinien occupé et dans la région, les établissements pénitentiaires sont confrontés aux mêmes problèmes: bâtiments délabrés, surpopulation et budgets insuffisants. Les centres de réinsertion proposent des activités très limitées. Depuis avril 2009, avec l'aide de fonds du Gouvernement canadien, l'UNODC apporte un soutien à l'Administration générale des centres de redressement et de réinsertion afin d'améliorer la gestion, les activités et les mécanismes de surveillance des établissements pénitentiaires civils. Un programme de formation professionnelle a été conçu pour offrir aux détenus en attente de jugement des possibilités d'acquérir des compétences utiles, susceptibles de leur servir au moment de leur réinsertion. L'UNODC fournit également une assistance pour restaurer les bâtiments, former les cadres, dispenser des soins et assurer une formation à l'ensemble du personnel dans des domaines tels que l'application des normes relatives aux droits de l'homme dans les centres pénitentiaires, le rôle et les tâches des agents des services pénitentiaires et les techniques modernes de gestion des prisons. En juillet 2010, l'Administration générale a présenté son plan stratégique à moyen terme pour la période 2011-2013, qui prévoit une feuille de route détaillée dont l'objectif est de parvenir à mettre en place des centres de redressement à la fois sûrs et humains en vue de modifier le comportement des détenus et également de les rendre mieux à même de se réinsérer dans la société dans de bonnes conditions et de manière productive.



UNODC

Office des Nations Unies
contre la drogue et le crime

Centre internationale de Vienne, Boîte postale 500, 1400 Vienne (Autriche)

Tél.: (+43-1) 26060-0, Télécopie: (+43-1) 26060-5866, www.unodc.org

Ci-dessous, quelques-uns des services que nous proposons:

- Prestation de conseils spécialisés aux décideurs et praticiens dans le domaine de la prévention du crime et de la réforme de la justice pénale, y compris avis techniques de haut niveau et renforcement des capacités
- Évaluations des systèmes de prévention du crime et de justice pénale
- Appui aux pays en transition et aux opérations de paix en matière de réforme de la justice, moyennant notamment la fourniture de conseils spécialisés, de formations et d'avis techniques
- Renforcement des capacités du personnel des ministères de la justice et de l'intérieur
- Appui aux gouvernements et à la société civile en matière de prévention du crime (appui sectoriel, par exemple programmes d'acquisition de compétences pour les jeunes à risque et interventions globales multisectorielles)
- Renforcement des capacités des fonctionnaires de police en vue d'améliorer le sens des responsabilités et l'intégrité et de répondre aux besoins des victimes
- Formation des magistrats à l'utilisation des mesures non privatives de liberté et au traitement des victimes et des témoins
- Formation des décideurs et des praticiens dans le domaine de la justice pour enfants
- Promotion de mesures visant à mettre un terme à la violence contre les femmes
- Appui pour améliorer la gestion des prisons et le traitement des détenus, y compris certaines catégories d'entre eux, conformément aux règles et normes des Nations Unies
- Appui pour réduire la surpopulation carcérale, y compris par la promotion d'alternatives à l'incarcération
- Diffusion d'outils et de publications pour aider les États à appliquer les règles et normes en matière de prévention du crime et de justice pénale

“Nous reconnaissons qu'un système de justice pénale efficace, équitable et humain repose sur la détermination à garantir la protection des droits de l'homme dans l'administration de la justice et dans les activités de prévention de la criminalité et la lutte contre celle-ci” (Déclaration de Salvador, avril 2010)